

2. Le prix du lait en poudre est semblable dans les deux provinces mais, d'après les cotes du marché, les prix du fromage sont un peu plus élevée dans l'Ontario.

3. L'offre, la demande et d'autres facteurs liés à la vente.

L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE DE SPRING-HILL (N.-É.)—LA CHAPELLE ET LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Question n° 2399—**M. Coates:**

1. Quel est le montant du contrat accordé pour la construction d'une chapelle et d'un centre de formation professionnelle à l'institution pénitentiaire destinée aux jeunes délinquants à Springhill (N.-É.), et qui en a été l'adjudicataire?

2. Combien d'autres soumissions ont été présentées, par qui et pour quels montants?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1 et 2. Aucun contrat n'a été adjugé. Nous attendons les soumissions le 18 janvier 1967 pour la construction de deux chapelles, d'un édifice industriel, d'un garage et d'un édifice d'entreposage.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 198 est acceptable au gouvernement. Votre Honneur aurait-il l'obligeance d'appeler les avis de motions n°s 192 et 193? Je demande que les autres avis de motions soient réservés.

LE CODE DU TRAVAIL (NORMES)—LA CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE

Demande n° 192—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et de tous autres documents échangés entre le ministre ou le ministre du Travail et quelque autre personne, groupe ou organisme, à l'exception de quelque autre ministère ou organisme du gouvernement, au sujet du Code du travail (Normes) du Canada ou de la remise à plus tard ou de la suspension de quelque partie de ce Code.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les documents demandés sont très volumineux. Il s'agit en effet de plusieurs centaines de dossiers qui renferment des milliers de lettres et de mémoires accumulés depuis le début de 1965. Adopter cette motion, ce serait révéler les affaires internes de plusieurs compagnies, y compris des questions confidentielles dont le dévoilement serait de nature à les désavantager, du point de vue de la concurrence. Il serait contraire à l'usage de publier de tels renseignements. J'espère donc que l'honorable député, dans les circonstances, consentira à retirer la motion.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, avant le congé de Noël, le ministre s'est engagé à pré-

[L'hon. M. Greene.]

senter, ou encore à faire connaître à la Chambre le nombre d'exemptions ou de demandes d'ajournement considérées selon diverses dispositions. Si le ministre a toujours l'intention —et promet—de le faire, je pourrais peut-être retirer cette motion.

L'hon. M. Nicholson: Je m'y engage volontiers, monsieur l'Orateur, et présenterai le plus tôt possible les renseignements dont a parlé le député. Certains pourraient être déposés très rapidement, mais il faudra peut-être un certain temps pour rassembler les autres.

M. l'Orateur: Retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

LE CODE DU TRAVAIL (NORMES)—CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE MINISTÈRE ET RADIO-CANADA

Demande n° 193—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes et de tous les autres documents échangés entre le ministre ou le ministre du Travail et la Société Radio-Canada au sujet de l'application du Code du travail (Normes) ou de la remise à plus tard ou de la suspension de l'application de quelque partie de ce Code.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, au sujet de cet avis de motion, la correspondance entre le ministre du Travail et la Société Radio-Canada au sujet du Code du travail (Normes) remonte également à 1965. En outre, elle a trait à des questions touchant à l'activité interne de la Société, y compris certaines dont on a discuté par écrit et dans des entretiens afférents, qui sont de nature confidentielle et qui affectent la position concurrentielle de la Société. Je pourrais ajouter que Radio-Canada a en fait demandé que l'application des dispositions concernant les heures de travail soit remise à plus tard. Après l'avoir examinée attentivement, j'ai rejeté la demande le 29 décembre dernier en tant que ministre du Travail. Pour toutes ces raisons, j'ose espérer que le député consentira à retirer sa motion.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on me donne le temps d'étudier cette explication du ministre et de prendre une décision une autre fois. La motion pourrait-elle être réservée?

(La motion est réservée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ PÉTITIONNENT CONTRE L'ENVOI D'ARMES AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier